

Arrêté n° 2022 DCL/BER-225 en date du 14 juin 2022

Fixant la liste des candidats dans les circonscriptions de la Vienne à l'occasion du second tour des élections législatives du 19 juin 2022

Le Préfet de la Vienne,

VU le code électoral et notamment les articles L.154 à L.163, le tableau n° 1 annexé à l'article L. 125 et les articles R. 98 à R. 102 ;

VU le décret n° 2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

VU l'arrêté n°2022-SG-DCPPAT-002 du 7 mars 2022, donnant délégation de signature à Madame Pascale PIN, sous-préfète, hors classe, secrétaire générale de la Préfecture de la Vienne ;

VU les résultats du tirage au sort en vue de l'attribution des emplacements d'affichage effectué à la Préfecture de la Vienne le vendredi 20 mai 2022 ;

VU les résultats du premier tour des élections législatives du 12 juin 2022 ;

VU les déclarations de candidature recueillies à la Préfecture de la Vienne entre le lundi 13 juin et le mardi 14 juin 2022 à 18h00 ;

CONSIDERANT que l'ordre des panneaux retenu pour le premier tour est conservé entre les candidats restant en présence au second tour ;

SUR proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1 – La liste des candidats dans les circonscriptions de la Vienne pour le second tour des élections législatives du 19 juin 2022 est arrêtée comme suit :

Première circonscription

Numéro de panneau	Candidat(e)	Remplaçant(e)
2	Madame BALLET-BLU Françoise	Monsieur ROUET Pierre-Etienne
6	Madame BELLUCO Lisa	Monsieur PATRIER Stéphane

Deuxième circonscription

Numéro de panneau	Candidat(e)	Remplaçant(e)
4	Madame SOUMAILLE Valérie	Monsieur LEVEQUE Aladin
10	Monsieur HOULIE Sacha	Madame GIRARD Sandra

Troisième circonscription

Numéro de panneau	Candidat(e)	Remplaçant(e)
6	Monsieur LECAMP Pascal	Madame GIRAUDEAU Virginie
9	Monsieur SOULAT Eric	Madame GOUBAULT Véronique

Quatrième circonscription

Numéro de panneau	Candidat(e)	Remplaçant(e)
1	Monsieur TURQUOIS Nicolas	Madame DAUGE Valérie
7	Madame LATUS Marion	Monsieur TOULET Jérôme

Article 2 – Les candidats sont présentés ci-dessus dans l'ordre d'attribution des emplacements d'affichage, compte tenu du tirage au sort effectué en préfecture le vendredi 20 mai 2022.

Article 3 – La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Vienne, les Sous-Préfets de Châtelleraut et Montmorillon et les Maires des communes du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à chacun des membres de la commission de propagande et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vienne.

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,



Pascale PIN